



---

# communiqué

---

Date **Le 22 novembre 1993**

N° 216

Pour publication

## **ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'ACCORD CANADA-HONGRIE SUR LES INVESTISSEMENTS**

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui l'entrée en vigueur, le 21 novembre 1993, de l'Accord Canada-Hongrie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

«Le Canada compte parmi les 10 principaux investisseurs étrangers en Hongrie et est un fervent partisan de la réforme économique hongroise, qui montre d'ailleurs des signes de réussite remarquables», a déclaré M. Ouellet.

Cet accord stimulera les initiatives commerciales et renforcera la coopération économique entre le Canada et la Hongrie. Les deux pays ont convenu de créer des conditions favorables aux investisseurs dans leurs pays respectifs et de garantir l'entière protection des capitaux investis. À ce jour, les investissements du Canada en Hongrie dépassent les 200 millions de dollars.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec :

Le service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874